



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 11 février 2015 — N° 56**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Tanguay (LaFontaine) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mlle Emma-Lee Di Giovanni, championne du monde junior en taekwondo.

---

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Maison Oxygène.

---

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration concernant son soutien à M. Raif Badawi et à sa famille réfugiée à Sherbrooke.

---

Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage au curé Gérald Ouellette.

---

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Marie Bastille.

**11 février 2015**

---

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de féliciter les citoyens et les élus de la MRC de D'Autray.

---

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la 39<sup>e</sup> édition du Tournoi national Pee-Wee Anjou.

---

M. Paradis (Lévis) fait une déclaration afin de rendre hommage à la société Le Grand Village.

---

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Réjean Paul.

---

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner l'initiative de M. Dave Simard, un citoyen qui a décidé de contribuer à sa façon à la lutte contre l'intimidation.

---

À 9 h 58, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 15.

---

Moment de recueillement

### Présentation de projets de loi

Mme Maltais (Taschereau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 395 Loi sur l'observateur de l'intégrisme religieux

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 64 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 395.

### Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 29 concernant les garderies privées non-subsventionnées, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 décembre 2014 par M. Traversy (Terrebonne);

(Dépôt n° 741-20150211)

La réponse à la question écrite n° 31 concernant la Commission scolaire des Patriotes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2014 par Mme Roy (Montarville).

(Dépôt n° 742-20150211)

11 février 2015

---

### Dépôts de pétitions

M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 618 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création d'un service animalier éthique et public.  
(Dépôt n° 743-20150211)

---

M. Drainville (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 905 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les clauses de baux résidentiels interdisant la possession d'animaux de compagnie.  
(Dépôt n° 744-20150211)

---

M. Caire (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 73 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la désignation d'un jour férié pour le jour du Souvenir.  
(Dépôt n° 745-20150211)

---

M. Traversy (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 357 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la sauvegarde de l'allocation aux services de garde en milieu défavorisé.  
(Dépôt n° 746-20150211)

---

**11 février 2015**

---

Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 845 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des comités des usagers dans chaque installation de santé.  
(Dépôt n° 747-20150211)

---

Mme Vallières (Richmond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 39 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption d'une loi permettant de renoncer au partage du patrimoine familial.  
(Dépôt n° 748-20150211)

---

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 57 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'indexation des salaires.  
(Dépôt n° 749-20150211)

---

M. Roberge (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 333 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services d'aide à la réussite scolaire.  
(Dépôt n° 750-20150211)

---

M. Lemay (Masson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 127 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les services de garde en milieu familial.  
(Dépôt n° 751-20150211)

11 février 2015

---

M. Lemay (Masson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 50 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'aide financière de dernier recours pour les étudiants inaptes à l'emploi.

(Dépôt n° 752-20150211)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 64 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 140 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la flexibilité du placement des personnes âgées en CHSLD.

(Dépôt n° 753-20150211)

### **Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel**

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de Mme Maltais, leader de l'opposition officielle. Cette demande fait suite à un article paru dans un quotidien concernant l'obligation du Commissaire à l'éthique et à la déontologie de produire un rapport sur la mise en œuvre du code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

Dans son avis, Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, allègue que le Commissaire n'aurait pas respecté l'obligation légale de déposer ce rapport dans le délai imparti par l'article 114 du code, ce qui constituerait un outrage au Parlement.

M. le président prend la question en délibéré.



### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

### Motions sans préavis

M. Drainville (Marie-Victorin), conjointement avec M. Deltell (Chauveau) et M. Khadir (Mercier), présente une motion visant à entendre en commission parlementaire quatre membres d'Hydro-Québec concernant des démissions récentes à la haute direction et au conseil d'administration; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Caire (La Peltrie), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente une motion concernant l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie des technologies de l'information et des communications; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Roy (Arthabaska) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne fermement la flagellation publique de M. Raif Badawi;

**11 février 2015**

---

QUE l'Assemblée nationale exprime sa solidarité avec M. Badawi ainsi qu'avec sa conjointe, Mme Ensaf Haidar, et leurs trois enfants, Najwa, Miryam et Tirad;

QUE l'Assemblée nationale demande aux gouvernements du Québec et du Canada de faire tout leur possible pour obtenir la libération de M. Badawi et lui permettre de rejoindre sa famille.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 65 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle au gouvernement du Québec l'urgence d'agir pour respecter ses engagements de protection de la biodiversité tels que définis à Nagoya, en 2010, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique;

QU'elle rappelle que le Québec ne protège actuellement que 9 % de son territoire et que ses engagements visent à créer des aires protégées représentant 17 % du territoire terrestre et des eaux intérieures ainsi que 10 % des zones marines et côtières;

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance de redonner au ministère de la Forêt et de la Faune le personnel et les budgets nécessaires à la protection de la biodiversité.

**11 février 2015**

---

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, propose que le principe du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

**11 février 2015**

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 19 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 19 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

À 12 h 28, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 h 04.

\_\_\_\_\_

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Bédard (Chicoutimi) propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme, à l'instar du rapport Bouchard-Taylor, que l'intégrisme est une interprétation littérale et monolithique des religions, en vertu de laquelle ces dernières acquièrent une préséance absolue sur les autres considérations sociales, politiques, scientifiques, et qui conduit à rejeter toute évolution;

QU'elle déclare que l'intégrisme religieux s'exprime le plus souvent par une atteinte au principe fondamental d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux droits fondamentaux des personnes homosexuelles;

11 février 2015

---

QU'elle soutienne que la pratique de l'intégrisme religieux a des impacts sur la collectivité et qu'elle ne peut se résumer à l'expression d'un choix personnel;

Enfin, qu'elle rappelle l'urgence de documenter ce phénomène par un observatoire de l'intégrisme religieux.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 29 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 22 minutes 26 secondes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Roy (Montarville), propose :

QUE la motion du député de Chicoutimi soit amendée de la manière suivante :

Au quatrième paragraphe après le mot « phénomène » ajouter le mot « notamment ».

La motion amendée se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale affirme, à l'instar du rapport Bouchard-Taylor, que l'intégrisme est une interprétation littérale et monolithique des religions, en vertu de laquelle ces dernières acquièrent une prééminence absolue sur les autres considérations sociales, politiques, scientifiques, et qui conduit à rejeter toute évolution;

**11 février 2015**

---

QU'elle déclare que l'intégrisme religieux s'exprime le plus souvent par une atteinte au principe fondamental d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux droits fondamentaux des personnes homosexuelles;

QU'elle soutienne que la pratique de l'intégrisme religieux a des impacts sur la collectivité et qu'elle ne peut se résumer à l'expression d'un choix personnel;

Enfin, qu'elle rappelle l'urgence de documenter ce phénomène notamment par un observatoire de l'intégrisme religieux.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bédard (Chicoutimi) et sur la motion d'amendement de Mme Roy (Montarville), sous réserve de la permission de son auteur.

Au début de son intervention, Mme David (Gouin) propose :

QUE la motion du député de Chicoutimi soit amendée de la manière suivante :

Au premier paragraphe, remplacer les mots « interprétation littérale et monolithique des religions en vertu de laquelle ces dernières acquièrent une préséance absolue sur les autres considérations sociales, politiques et scientifiques et qui conduit à rejeter toute évolution » par les mots « version particulièrement stricte et rigide d'une religion, en vertu de laquelle celle-ci acquiert une préséance absolue sur les autres considérations sociales, politiques et scientifiques s'accompagnant ordinairement d'une interprétation littérale et monolithique des textes sacrés qui conduit à rejeter toute évolution »;

Au troisième paragraphe, ajouter après le mot « sur » les mots suivants : « les personnes, en particulier les femmes et les enfants, vivant au sein de communautés particulières et sur » et supprimer le reste de la phrase après le mot « collectivité ».

La motion amendée se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale affirme, à l'instar du rapport Bouchard-Taylor que l'intégrisme est une version particulièrement stricte et rigide d'une religion, en vertu de laquelle celle-ci acquiert une préséance absolue sur les autres considérations sociales, politiques et scientifiques s'accompagnant ordinairement d'une interprétation littérale et monolithique des textes sacrés qui conduit à rejeter toute évolution;

QU'elle déclare que l'intégrisme religieux s'exprime le plus souvent par une atteinte au principe fondamental d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux droits fondamentaux des personnes homosexuelles;

QU'elle soutienne que la pratique de l'intégrisme religieux a des impacts sur les personnes, en particulier les femmes et les enfants, vivant au sein de communautés particulières et sur la collectivité;

Enfin, qu'elle rappelle l'urgence de documenter ce phénomène par un observatoire de l'intégrisme religieux.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme David (Gouin) dépose :

Un extrait du rapport de la Commission sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles intitulé *Fonder l'avenir – Le temps de la conciliation*.

(Dépôt n° 754-20150211)

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bédard (Chicoutimi) et sur la motion d'amendement de Mme Roy (Montarville), et Mme David (Gouin), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi) accepte les propositions d'amendement de Mme Roy (Montarville) et de Mme David (Gouin).

**11 février 2015**

---

Le débat terminé, la motion d'amendement de Mme Roy (Montarville) est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **66** en annexe)

Pour : **52** Contre : **64** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion d'amendement de Mme David (Gouin); un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **67** en annexe)

Pour : **52** Contre : **64** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion principale de M. Bédard (Chicoutimi); un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **68** en annexe)

Pour : **52** Contre : **64** Abstention : **0**

---

À 17 h 37, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

---



**11 février 2015**

---

**Débats de fin de séance**

À 17 h 58, l'Assemblée tient un débat de fin de séance, reporté le 10 février 2015, sur une question adressée par M. Lemay (Masson) à M. Leitão, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « La vente d'alcool par la Société des alcools du Québec à certains commerces sur la réserve de Kahnawake ».

---

À 18 h 08, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 12 février 2015, à 9 h 45.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**

11 février 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Maltais (Taschereau) :

(Vote n° 64)

POUR - 115

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Auger (PLQ)	(Outremont)	Léger (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (IND)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bédard (PQ)	(Gouin)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	de Santis (PLQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Bernier (PLQ)	Deltell (CAQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	(Arthabaska)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Dufour (PQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Blais (PLQ)	Dutil (PLQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
(Charlesbourg)	Fortin (PLQ)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
(Jean-Talon)	Gaudreault (PQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Mégantic)	Giguère (PLQ)	Moreau (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Ouimet (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Heurtel (PLQ)	(Fabre)	Surprenant (CAQ)
Carrière (PLQ)	Hivon (PQ)	Pagé (PQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Iracà (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Therrien (PQ)
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (CAQ)	Traversy (PQ)
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Lévis)	Turcotte (PQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallières (PLQ)
Couillard (PLQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amour (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)	
Daoust (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	

11 février 2015

Sur la motion de Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Roy (Arthabaska) et Mme David (Gouin) :

(Vote n° 65)

**POUR - 111**

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)
Auger (PLQ)	(Outremont)	Leclair (PQ)	Reid (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (IND)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)
Bédard (PQ)	(Gouin)	Léger (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	Deltell (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Dufour (PQ)	Lisée (PQ)	(Montarville)
Blais (PLQ)	Dutil (PLQ)	Maltais (PQ)	Samson (CAQ)
(Charlesbourg)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Martel (CAQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Massé (IND)	(Dubuc)
(Jean-Talon)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Mégantic)	Giguère (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Carrière (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouimet (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Huot (PLQ)	(Fabre)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Iracà (PLQ)	Pagé (PQ)	Therrien (PQ)
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PLQ)	Traversy (PQ)
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vallée (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Khadir (IND)	Paradis (CAQ)	Vallières (PLQ)
Couillard (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Vien (PLQ)
Cousineau (PQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	
Daoust (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	

11 février 2015

Sur la motion d'amendement de Mme Roy (Montarville) :

(Vote n° 66)

**POUR - 52**

Bédard (PQ)	Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamarre (PQ)	Pagé (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Paradis (CAQ)	Soucy (CAQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	(Lévis)	Spénard (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Péladeau (PQ)	Surprenant (CAQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
(Gouin)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Traversy (PQ)
Deltell (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Dufour (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)	
Gaudreault (PQ)		(Arthabaska)	
(Jonquière)			

**CONTRE - 64**

Arcand (PLQ)	Couillard (PLQ)	Huot (PLQ)	Polo (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)
Barrette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Billette (PLQ)	(Outremont)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Moreau (PLQ)	St-Denis (PLQ)
(Mégantic)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Sherbrooke)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Girard (PLQ)	(Fabre)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Habel (PLQ)	Paradis (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	
Chevarie (PLQ)	Hardy (PLQ)	Plante (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Poëti (PLQ)	

11 février 2015

Sur la motion d'amendement de Mme David (Gouin) :

(Vote n° 67)

**POUR - 52**

Bédard (PQ)	Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamarre (PQ)	Pagé (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Paradis (CAQ)	Soucy (CAQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	(Lévis)	Spénard (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Péladeau (PQ)	Surprenant (CAQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
(Gouin)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Traversy (PQ)
Deltell (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Dufour (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)	
Gaudreault (PQ)		(Arthabaska)	
(Jonquière)			

**CONTRE - 64**

Arcand (PLQ)	Couillard (PLQ)	Huot (PLQ)	Polo (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)
Barrette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Billette (PLQ)	(Outremont)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Moreau (PLQ)	St-Denis (PLQ)
(Mégantic)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Sherbrooke)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Girard (PLQ)	(Fabre)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Habel (PLQ)	Paradis (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	
Chevarie (PLQ)	Hardy (PLQ)	Plante (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Poëti (PLQ)	

11 février 2015

Sur la motion principale de M. Bédard (Chicoutimi) :

(Vote n° 68)

**POUR - 52**

Bédard (PQ)	Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamarre (PQ)	Pagé (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Paradis (CAQ)	Soucy (CAQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	(Lévis)	Spénard (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Péladeau (PQ)	Surprenant (CAQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
(Gouin)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Traversy (PQ)
Deltell (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Dufour (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)	
Gaudreault (PQ)		(Arthabaska)	
(Jonquière)			

**CONTRE - 64**

Arcand (PLQ)	Couillard (PLQ)	Huot (PLQ)	Polo (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)
Barrette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Billette (PLQ)	(Outremont)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Moreau (PLQ)	St-Denis (PLQ)
(Mégantic)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Sherbrooke)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Girard (PLQ)	(Fabre)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Habel (PLQ)	Paradis (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	
Chevarie (PLQ)	Hardy (PLQ)	Plante (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Poëti (PLQ)	